

PROCÈS-VERBAL du
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois
Réunion du MERCREDI 12 MARS 2014 à 20 h 00

Etaient présents :

BASSEVELLE	BUSSIÈRES	CHAMIGNY
M. RICHARD Bernard	M. LEROY Jérôme (suppléant de M. VALLÉE Marc)	Mme BELDENT Jeannine M. PIERRE Bernard-Jean
CHANGIS SUR MARNE	CITRY SUR MARNE	JOUARRE
M. SUSINI Jean-Paul M. CLÉMENT Henri	M. COLLET Jacques	M. BOSDURE Dominique M. LA GRECA Michel M. FERON Sylvain Mme BADDOUR Nawal M. LAURENT Marc
LA FÉRTE S/ JOUARRE	LUZANCY	MÉRY SUR MARNE
Mme PIERRE Nathalie M. BIMBI Eric M. ESPUELA-LOPEZ Leandro M. COUBEAU Ivan M. ROUCOU Jean M. JUBERT Flora M. BENDJEBBAR Mostefa M. VANTYGHM Ludovic	M. FORTIER Patrick Mme MARIE Gisèle (suppléante de Mlle DELAMOTTE Isabelle)	M. LIENART Pierre (suppléant de M. DELAITRE Michel)
NANTEUIL SUR MARNE	PIERRE LEVÉE	REUIL EN BRIE
M. CAMELOT Jean-Pierre	M. BOISNIER Gérard	M. ROMANOW Patrick
SAACY SUR MARNE	SAINTE AULDE	SAINTE JEAN LES DEUX JUMEAUX
Mme ROBCIS Josselyne M. BOUVERANDE Jean Claude (suppléant de M. HENNEQUIN Sébastien)	M. GEIST Gérard	M. SPECQUE Claude M. HINCELIN Hubert M. BOISDRON Patrick
SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
Mme KUPZACK Danielle M. RIGAULT Pierre	M. LECOMTE Alain (suppléant de M. ARNOULT François)	M. FOURMY Philippe
USSY SUR MARNE		

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

Mme SANCHEZ Isabelle par M. PIERRE Bernard-Jean
M. PICHON Alain par M. COLLET Jacques
M. GOULLIEUX Pierre par Mme BADDOUR Nawal
M. MORET Jean-Claude par M. VANTYGHM Ludovic
M. CELERIER Daniel par Mme PIERRE Nathalie
M. GEOFFROY Denis par M. ROMANOW Patrick
M. CHERON Michel par Mme ROBCIS Josselyne

Délégués absents :

M. DE SOUSA Humberto de JOUARRE
Mme ABELOOS Edith de LA FERTÉ SOUS JOUARRE
Mme COPEAUX Jacqueline de LA FERTÉ SOUS JOUARRE
Mme ETHEVE Claudia de LA FERTÉ SOUS JOUARRE
Mme COLONNA Françoise de LA FERTÉ SOUS JOUARRE
M. FUMERON Emmanuel de LA FERTÉ SOUS JOUARRE
M. PRISÉ Guy d'USSY SUR MARNE
M. OUDARD Bernard d'USSY SUR MARNE

Secrétaire de séance :

M. FOURMY Philippe

* * *

ORDRE DU JOUR

* * *

☒ Information sur l'avenant au protocole d'accord concernant la Zone des Effaneaux.

* * *

⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du mercredi 12 février 2014.*

* * *

I – SERVICES GÉNÉRAUX :

I – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2013.

I – 3 ■ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013.

I – 4 ■ TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2014.

I – 5 ■ BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2014.

I – 6 ■ NOM DE LA SALLE DE TENNIS COUVERT ET CELLE D'ARTS MARTIAUX.

I – 7 ■ CRÉATION DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADES.

* * *

I – SERVICE ASSAINISSEMENT :

I – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2013.

I – 3 ■ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013.

I – 4 ■ BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2014.

* . * . *

I – SERVICE EAU :

I – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2013.

I – 3 ■ BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2014.

* . * . *

☒ Informations diverses le cas échéant.

* . * . *

Madame BELDENT ouvre la séance à 20 h 10 et constate que le quorum est atteint. Elle remercie les délégués de leur présence pour ce dernier conseil communautaire de la mandature.

* . * . *

☒ Information sur l'avenant au protocole d'accord concernant la Zone des Effaneaux :

Madame BELDENT expose : Monsieur RIGAULT, Président du Syndicat Marne Ourcq, m'a demandé par courrier de présenter l'avenant au protocole d'accord à l'assemblée délibérante.

Après discussion de ce dossier avec le Bureau et la Commission des Finances, il m'a paru opportun que Monsieur RIGAULT puisse devant vous donner toutes les informations sur ce dossier.

Il me semble que certains points restent à préciser, comme tout ce qui a trait aux fluides, à la desserte... qui risquent de générer des dépenses et donc d'impacter les finances de la Communauté de Communauté du Pays Fertois.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler le contexte dans lequel nombre d'entre nous sommes engagés...

Monsieur RIGAULT demande si cette information sera suivie d'un vote, et s'interroge sur l'intérêt de cette information si c'est une autre assemblée qui entérinera cet avenant.

Madame BELDENT lui répond que le Bureau et la Commission des Finances ont souhaité cette information.

Monsieur RIGAULT rappelle les objectifs du projet pour la Zone des Effaneaux et donne lecture de l'avenant au protocole.

Monsieur SUSINI s'interroge sur la fibre optique et l'intervention du Syndicat Départemental.

Monsieur RIGAULT souligne que c'est un moyen pour obtenir la subvention.

Madame BELDENT s'interroge sur le nombre de m³ d'eau / jour à fournir sur la zone et sur la différence de date par rapport à l'amenée du gaz.

Monsieur RIGAULT lui répond que ceci est lié à la sécurité incendie.

Madame BELDENT fait part de ses craintes quant à la quantité d'eau fournie pour la zone, sachant que de l'eau est également fournie à certaines communes du Pays de l'Ourcq.

Monsieur ROMANOW évoque des solutions à trouver.

Madame BELDENT souhaite avoir plus d'informations sur le plan financier.

Monsieur ROMANOW désire savoir ce qu'il restera à la charge des EPCI.

Monsieur RIGAULT précise qu'à terme rien ne restera à la charge des deux Communautés de Communes. Il donne des explications sur les montants.

Madame BELDENT après avoir récapitulé les montants des dépenses et des recettes, s'interroge sur les financements.

Monsieur RIGAULT rappelle que l'emprunt sera remboursé dès la vente des terrains, qu'à terme cette opération n'aura rien coûté aux intercommunalités, et que le syndicat reste propriétaire de 61 hectares qui pourront être un jour urbanisables et vendus. Il souligne le risque de mécontentement des élus de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (comme pour le SCOT) du fait, du non vote de cet avenant.

Madame BELDENT rappelle que le mécontentement du Pays de l'Ourcq pour le SCOT avait trait au refus de certaines communes de mutualiser les terrains.

Monsieur FOURMY demande pourquoi ce vote est différé ?

Madame BELDENT rappelle que lors des réunions du Bureau et de la Commission des Finances, il a été décidé qu'il ne soit fait qu'une information.

Monsieur RIGAULT souligne que le protocole continue à vivre et que l'avenant a été demandé par la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Monsieur SUSINI expose que dans quelques jours de nouvelles personnes pourront modifier ce qui a été fait, et donc qu'il n'y a pas d'urgence.

Monsieur RIGAULT souligne l'état d'esprit qui entoure ce dossier.

* * *

⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FÉVRIER 2014 :

Madame BELDENT demande s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du conseil communautaire. En l'absence d'observation,

LE PROCES-VERBAL EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

..*

SERVICES GÉNÉRAUX

◆ I – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2013 :

Madame BELDENT expose que le compte administratif, corroboré par le compte de gestion, retraçant les dépenses et recettes réelles de l'année 2013, fait apparaître les montants de réalisation suivants :

❖ Section de fonctionnement :	
• Dépenses :	8 114 255,98 €
• Recettes :	8 678 157,98 €
❖ Section d'investissement :	
• Dépenses :	1 565 814,91 €
• Recettes :	1 628 718,01 €
❖ Restes à réaliser :	
• Dépenses :	1 017 849,29 €
• Recettes :	2 084 355,79 €

Compte tenu des reports de l'année 2012, le résultat de clôture s'établit à :

❖ Section de fonctionnement :	1 450 076,91 € (excédent)
❖ Section d'investissement :	426 759,49 € (déficit)

Le compte administratif peut se résumer :

☒ Section de fonctionnement :

DÉPENSES :

- ☐ **Chapitre 011 :** 2 943 990,47 € dont certaines dépenses ont dépassées les prévisions comme pour l'énergie (60612), les carburants (60622), les fournitures d'entretiens (60631), les fournitures de petit équipements (60632), les contrats de prestations de services (611), matériel roulant (61551), primes d'assurances (616), honoraires (6226), concours divers (6281) et taxes foncières (63512).
Les baisses par rapport au prévisionnel concernant notamment les comptes d'Eau et Assainissement (60611), les fournitures scolaires (6067) pour le RPI, les voies et réseaux (61523) (travaux de voirie pour les communes plus importants en investissement qu'en entretien), les études et recherches (617), les transports (6247).

- Chapitre 012 :** 1 922 653,99 € moins important que le prévisionnel (renforcé par une décision modificative).
- Chapitre 014 :** 111 339,00 € soit moins que les prévisions.
- Chapitre 65 :** 2 290 314,41 € se caractérisent par les indemnisations aux élus, le concours au SDIS, les versements au SMITOM (1 637 027,21 €) et au Syndicat Mixte Marne Ourcq (80 000 €), et les subventions aux associations.
- Chapitre 66 :** 220 489,77 € correspondant au remboursement des intérêts de la dette.
- Chapitre 042 :** 591 920,86 € correspondant aux amortissements des biens.

RECETTES :

- Chapitre 013 :** 7 670,04 € correspondant au remboursement par l'Etat de salaires de personnes en contrat aidés.
- Chapitre 70 :** 323 164,35 € dont 88 226,36 € liés à l'Ecole de Musique, 197 606,63 € venant de la piscine et 500,00 €, 25 023,36 € de recettes liées aux émetteurs, et 12 308 € de remboursement d'électricité.
- Chapitre 73 :** 6 117 698,06 € dont 2 565 022,19 € d'impôts locaux, 258 765,87 € venant du SMERSEM, 3 075 672 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, 117 408 € de CVAE et 100 830 € de FPIC.
- Chapitre 74 :** 1 780 665,34 € correspondant principalement pour 757 843 € à la DGF, 60 916,22 € du Département pour les transports et pour l'Ecole de Musique, 112 303,05 € de remboursement des communes pour les RPI et de participations communales aux interventions musicales, 815 220,35 € des reversements des services Eau et Assainissement et de la subvention Eco-emballages et la CAF concernant le RAM, 3 373 € de FDTP et 31 009,72 € de compensation d'exonération.
- Chapitre 75 :** 48 960,19 € de la location de l'Avenue de Rebais et du Salon des Arts.
- Chapitre 77 :** 400 000 € de vente des locaux Avenue de Rebais.
- Chapitre 002 :** 886 174,91 € d'excédent de fonctionnement reporté.

Section d'investissement :

DÉPENSES :

- Chapitre 20 :** 73 844,52 € dont 56 455,64 € de frais d'études liés à des honoraires d'architectes, de cabinet d'experts pour le tennis, 17 173,60 € liés à l'informatique (logiciels).
- Chapitre 204 :** 100 000 € de participation au parking à La Ferté sous Jouarre.

- ❑ **Chapitre 21 :** 173 767,14 € dont notamment 62 179,42 € de chaudière à la piscine, 10 888,38 € de conteneurs, 45 203,78 € d'achat de véhicules, 15 177,89 € de matériel informatique et de mobilier, 40 004,03 € d'instruments de musique, de bacs...
- ❑ **Chapitre 23 :** 606 904,34 € liés à la construction des tennis couverts.
- ❑ **Chapitre 4581 :** 271 358,61 € de marchés de voirie pour les communes.
- ❑ **Chapitre 16 :** 339 940,30 € de remboursement en capital des emprunts.
- ❑ **Chapitre 001 :** 1 556 169,09 € de déficit reporté.

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13 :** 23 684,00 € correspondant aux subventions de la Région pour le Dojo de Saâcy.
- ❑ **Chapitre 10 :** 490 390,60 € dont 318 862,26 € de FCTVA et 171 528,34 € d'affectation du résultat.
- ❑ **Chapitre 4582 :** 522 722,55 € de remboursement des communes concernant le marché de voirie.
- ❑ **Chapitre 040 :** 591 920,86 € d'amortissement, corollaire du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

➡ Monsieur FOURMY demande le montant du contrat de ramassage des ordures ménagères. Il lui est répondu que cette prestation est dans le compte 611 et s'élève à 1 550 000 €.

Monsieur BOSDURE demande pourquoi au compte 4582 les recettes sont plus importantes que les dépenses.

Il lui est répondu que cela correspondait à un décalage dans le temps du remboursement des communes.

① Madame BELDENT quitte la salle du Conseil Communautaire.

Monsieur GEIST, 1^{er} vice-président, prenant la Présidence, procède au vote :

⇒ **Pour le compte administratif :**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M 14,
- **Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur GEIST, premier vice-président,

A L'UNANIMITÉ :

◇ **Approuve** le compte administratif des Services Généraux de l'exercice 2013 dont les résultats, conformes au compte de gestion du Trésorier pour l'exercice considéré, apparaissent ainsi qu'il suit :

- Résultats à la clôture de l'exercice précédent :
 - Section de fonctionnement : 886 174,91 € (excédent),
 - Section investissement : 1 556 169,09 € (déficit).

○ Opérations de l'exercice :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	8 114 225,98 €	8 678 157,98 €
Section investissement	1 565 814,91 €	1 628 718,01 €
Restes à réaliser	1 017 849,29 €	2 084 355,79 €

- Résultats à la clôture de l'exercice :
 - Section de fonctionnement : 1 450 076,91 € (excédent)
 - Section investissement : 426 759,49 € (déficit)

① Madame BELDENT rentre dans la salle du Conseil Communautaire.

⇒ Pour le compte de gestion :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Considérant** l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif des Services Généraux pour l'exercice 2013,

A L'UNANIMITÉ :

◇ **approuve** le compte de Gestion des Services Généraux pour l'exercice 2013 établi par le Trésorier de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

* * *

◆ I – 3 ■ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 :

Madame BELDENT explique que le compte administratif, en accord avec le compte de gestion du Trésorier, donne les résultats suivants :

❖ Excédent de fonctionnement : 1 450 076,91 €

C'est l'excédent de fonctionnement qui fait l'objet d'une affectation de résultat, afin d'alimenter les recettes de la section d'investissement ; il est proposé de le répartir ainsi qu'il suit :

- 362 000 € au compte 1068, en recettes d'investissement,
- 1 088 076,91 € au compte 002 en recettes de d'exploitation.

➤ Madame PIERRE s'interroge sur la couverture du déficit.

Il lui est répondu que les restes à réaliser en recettes couvrent ce déficit.

Madame PIERRE s'interroge sur les remarques éventuelles du contrôle de légalité.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Vu** le compte administratif des Services Généraux de l'exercice 2013,

A L'UNANIMITÉ :

◇ **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2013 des Services Généraux :

Compte	Libellé	Résultats
1068	Excédent de fonctionnement.....	362 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté.....	1 088 076,91 €

* * *

◆ I – 4 ■ **TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2014 :**

Madame BELDENT expose que considérant la mise en place de la fiscalité professionnelle unique, avec les taxes additionnelles sur les ménages (« fiscalité mixte »), entraînant le lissage de cette fiscalité sur six ans, et compte tenu des mécanismes réglementaires liant les différents taux, il est proposé que les taux n'évoluent pas soit :

- 4,32 % pour la taxe d'habitation,
- 5,26 % pour la taxe sur le foncier bâti,
- 10,18 % pour la taxe sur le foncier non bâti,
- 21,58 % pour la fiscalité professionnelle unique.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'avis favorable de la Commission des « Finances »,

A L'UNANIMITÉ :

◇ **Décide** de fixer les taux d'imposition de l'année 2014, soit pour la :

TAXE	TAUX
Taxe d'habitation.....	4,32 %
Taxe pour le foncier bâti.....	5,26 %
Taxe pour le foncier non bâti.....	10,18 %
Fiscalité professionnelle unique.....	21,58 %

* * *

◆ I – 5 ■ BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2014 :

Madame BELDENT explique que le budget 2014 s'établit à hauteur de 14 300 545,45 €.

Ce budget peut s'expliquer :

➤ *Section de fonctionnement : 10 497 676,91 €*

DÉPENSES :

- **Chapitre 011 :** 2 944 790 € avec des augmentations par rapport à 2013 notamment du fait de l'intégration du Centre Social concernant l'énergie (60612) prenant en compte la salle de sports de Changis, les carburants, les fournitures non stockées (60628), les fournitures de petit équipement (60632), les vêtements de travail (60636) du fait des chantiers d'insertion, les contrats de prestation de services (611) du fait du ramassage des ordures ménagères, les assurances (616), les frais de télécommunications (6262) et d'affranchissement (6261), et taxes foncières (63512). Certaines lignes budgétaires sont en baisse comme autres fournitures (60628), les voies et réseaux (61523) liés au marché de voirie pour les communes, les transports (6247).
- **Chapitre 012 :** 2 500 000 € prenant en compte l'intégration du personnel du Centre Social.
- **Chapitre 014 :** 1 388 000 € dont 1 255 000 € de reversement aux communes de fiscalité et 133 000 € correspondant au prélèvement du FNGIR.
- **Chapitre 65 :** 2 370 500 € dont 100 300 € d'indemnités aux élus, 390 000 € à verser au SDIS, 1 700 000 € pour le SMITOM et 80 000 € au Syndicat Mixte Marne Ourcq, 65 000 € de subventions aux associations.
- **Chapitre 66 :** 214 435,66 € de remboursement des intérêts d'emprunt.
- **Chapitre 022 :** 100 000 € de dépenses imprévues.
- **Chapitre 023 :** 793 146,10 € pour équilibrer la section d'investissement.
- **Chapitre 042 :** 186 805,15 € d'amortissement des biens.

RECETTES :

- Chapitre 13 :** 167 500 € de remboursement de l'Etat par rapport à du personnel en contrat aidé (chantier d'insertion).
- Chapitre 70 :** 413 500 € dont 180 000 € liés à la piscine, 83 000 € de participation des familles fréquentant l'école de musique, 41 500 € liés de remboursement d'assurance, de formation, 14 000 € de participation des usagers au Centre Social, 92 000 € de prestations du fait du chantier d'insertion.
- Chapitre 73 :** 7 250 000 € dont 3 820 000 € de fiscalité locale, 60 000 € de CVAE, 120 000 € du FPIC et 3 250 000 € de la TEOM.
- Chapitre 74 :** 1 575 600 € dont 760 000 € de DGF, 80 000 € du Département pour l'école de musique, le Centre Social et le RAM, 100 600 € de remboursement des communes concernant les RPI et les interventions musicales dans les écoles, 605 000 € liés à la subvention d'éco-emballage, et aux reversements des budgets eau et assainissement de remboursement des frais, aux subventions de la CAF, de l'Etat pour le Centre Social et 26 000 € de compensations.
- Chapitre 75 :** 3 000 € liés au salon des arts et à la piscine.
- Chapitre 002 :** 1 088 076,91 € résultat excédentaire antérieur reporté.
- *En section d'investissement : 3 802 868,54 €*

DÉPENSES :

- Chapitre 20 :** 21 300 € dont 15 000 € de frais d'études pour les locaux rue de Reuil et 63 000 € de logiciel pour différents services.
- Chapitre 21 :** 231 250 € dont 37 200 € d'aménagement de la gare routière de la Rochefoucauld, 100 000 € correspondant à des travaux à la piscine (changement du système de traitement de l'eau), au dojo, du matériel pour, le chantier d'insertion, 8 500 € de matériel pour le service bâtiment, 25 350 € pour l'informatique et du mobilier, 60 200 € d'instruments de musique, de système de climatisation pour le local informatique, de conteneurs.....
- Chapitre 23 :** 235 000 € de travaux « Rue de Reuil ».
- Chapitre 16 :** 361 845,51 € de remboursement de capital de la dette.
- Chapitre 27 :** 144 227 € de remboursement de subventions.
- Chapitre 4581 :** 298 130,75 € de marché de voirie pour les communes.
- Restes à réaliser :** 1 017 849,29 €.
- Chapitre 001 :** 1 493 265,99 € résultat (cumulé) déficitaire antérieur.

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13 :** 300 € de subvention du Département pour l'école de musique.
- ❑ **Chapitre 10 :** 438 261,50 € dont 76 261,50 € de FCTVA et 362 000 € d'affectation du résultat.
- ❑ **Chapitre 4582 :** 300 000 € de remboursement des communes pour le marché de voirie.
- ❑ **Chapitre 021 :** 793 146,10 € corollaire du 023.
- ❑ **Chapitre 040 :** 186 805,15 € d'amortissement corollaire du chapitre 042.
- ❑ **Restes à réaliser :** 2 084 355,79 €

➡ Monsieur FOURMY constate une augmentation de la TEOM.

Il est répondu que le coût du traitement des ordures ménagères risque d'augmenter et que le contrat de prestation de services du ramassage augmente mécaniquement.

Monsieur LA GRECA s'étonne de la hausse du contrat de ramassage des ordures ménagères.

Il est répondu que le Code des Marchés Publics impose une règle de révision de prix.

Madame PIERRE demande des explications sur le reversement aux communes de la fiscalité professionnelle.

Il est répondu que les montants prévus sont reversés par douzième auxquels il convient d'ajouter la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Cette dernière risque d'être fortement diminuée du fait de trop perçu sur les années antérieures. La Communauté de Communes du Pays Fertois n'a aucune visibilité sur ce qu'elle va percevoir et donc reverser puisqu'elle n'a pas reçu l'état 1259.

Monsieur RIGALT demande si les 100 000 € requis par le Syndicat Mixte seront inscrits à la place des 80 000 € mis au budget.

Madame PIERRE lui répond que cela fera l'objet d'une décision modificative.

Suite à une question de Monsieur FERON, les sommes du chapitre 21 sont détaillées.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,

A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS :
(une abstention : M. BIMBI)

◇ **Approuve** le budget prévisionnel des Services Généraux pour l'exercice 2014 équilibré en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 10 497 676,91 €
- Section d'investissement : 3 802 868,54 €

* * *

◆ I – 6 ■ **NOM DE LA SALLE DE TENNIS COUVERT ET CELLE D'ARTS MARTIAUX :**

Madame BELDENT expose que la construction de la salle à dominante arts martiaux, étant achevée et mise à disposition de plusieurs associations, et celle des tennis couverts, en passe de l'être, il est proposé à l'assemblée de se prononcer pour leur choisir une dénomination.

La motion de « Pays Fertois » étant identifiante et importante, le nom de ces salles pourrait être :

- Tennis du Pays Fertois
- Salle d'Arts Martiaux du Pays Fertois.

⇒ Monsieur BIMBI estime que les noms proposés manquent de poésie.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** l'achèvement des travaux pour les salles d'Arts Martiaux à Saâcy sur Marne et des tennis couverts à Changis sur Marne,

A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS :

(trois abstentions : M. BIMBI, M. RIGULT et M. COUBEAU)

◇ **Dénomme** la salle d'Arts Martiaux à Saâcy sur Marne : ***Salle d'Arts Martiaux du Pays Fertois***, et la salle de Tennis couverts à Changis sur Marne : ***Salle de Tennis du Pays Fertois***.

* * *

◆ I – 7 ■ **CRÉATION DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADES :**

Madame BELDENT explique que l'avancement de grade constitue un mode de déroulement de carrière à l'intérieur d'un cadre d'emplois, au grade immédiatement supérieur.

L'avancement de grade est subordonné à l'ancienneté de l'agent dans le grade inférieur.

L'autorité territoriale sélectionne les fonctionnaires dont la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle justifient l'accès au grade supérieur puis les inscrit sur un tableau d'avancement de grade transmis à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, pour avis.

La nomination d'un fonctionnaire est subordonnée, d'une part, au taux de promotion interne fixé par l'assemblée délibérante, (100% pour la CCPF) et à la création du poste du grade d'avancement.

Considérant que treize agents sont promouvables cette année, il est proposé au Conseil Communautaire de créer les postes suivants :

- ✓ 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- ✓ 4 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- ✓ 2 postes d'éducateur des activités physiques principal de 1^{ère} classe,
- ✓ 1 poste d'ingénieur principal,
- ✓ 1 poste d'ingénieur en chef,
- ✓ 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe,
- ✓ 1 poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.

➤ Monsieur RIGAULT souligne la différence de gestion des dossiers notamment du point de vue financier entre ce point et celui de l'avenant au protocole.

Madame PIERRE lui répond que cela n'a aucun corollaire et qu'il s'agit ici de personnel humain.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988,
- **Vu** la délibération du 18 décembre 2007, fixant le taux de promotion pour les avancements de grade,
- **Considérant que** treize (13) agents sont promouvables cette année, il est proposé au Conseil communautaire de créer les postes suivants :
 - 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
 - 4 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
 - 2 postes d'éducateur des activités physiques principal de 1^{ère} classe,
 - 1 poste d'ingénieur principal,
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe,
 - 1 poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles,
 - 1 poste d'ingénieur en chef.

A L'UNANIMITÉ :

◇ **décide de créer** ces treize postes.

◇ **d'autoriser** Madame La Présidente à signer tous documents nécessaires à cet effet.

◇ **de dire que** la dépense correspondante est prévue au budget des Services Généraux.

* * *

❗ Monsieur CAMELOT quitte la séance du Conseil Communautaire à 21h50.

* * *

SERVICE ASSAINISSEMENT

◆ II – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2013 :

Madame BELDENT expose le compte administratif, comme le compte de gestion, retraçant l'exécution du budget de l'année 2013 laisse apparaître les montants de réalisation suivants :

❖ Section d'exploitation :

- Dépenses : 723 122,82 €
 - Recettes : 1 036 474,87 €
- Soit un résultat de 313 352,05 € (excédent).

❖ Section d'investissement :

- Dépenses : 988 847,22 €
 - Recettes : 1 391 156,50 €
- Soit un résultat de 402 309,28 € (excédent).

❖ Reste à réaliser :

- Dépenses : 12 708 639,24 €
- Recettes : 7 941 452,05 €

Compte tenu des reports, le résultat de clôture est de :

- Section d'exploitation : 4 550 875,16 € (excédent)
- Section d'investissement : 1 298 263,81 € (déficit)

Le compte administratif peut se résumer :

❖ *Section d'exploitation :*

DÉPENSES :

- **Chapitre 011 :** 30 103,38 € lié à des diagnostics d'assainissement non collectif, 5 160,74 € de clôture pour une station d'épuration, 4 702,23 € de maintenance notamment pour un logiciel, des inspections télévisées des réseaux pour 9 500,22 €, 32 281,23 € pour un achat de prestations et des travaux d'entretien de voirie, 3 791,06 € d'honoraires pour la station de Sept Sorts, et 8 390,49 € de redevance d'occupation de terrains appartenant à VNF.
- **Chapitre 012 :** 209 894 € de remboursement de frais de personnel vers le budget des services généraux.
- **Chapitre 65 :** 43 604,50 € lié à des participations pour les branchements faits par les particuliers et au reversement à la SAUR de la prime « Aquex ».
- **Chapitre 67 :** 4 186 € d'annulation de titres.

- Chapitre 042 :** 370 604,31 € d'amortissement des biens s'équilibrant en recettes d'investissement.

RECETTES :

- Chapitre 70 :** 888 772,04 € dont 798 858,26 € de redevance, 87 910,78 € de taxe de raccordement, et 2 003,00 € de contrôle d'assainissement non collectif.
- Chapitre 74 :** 145 973,68 € dont 132 680,68 € versés par l'Agence de l'Eau dans le cadre de la prime Aquex, et 13 293 € de l'AESN pour la prime Aquex sur les stations d'épuration.
- Chapitre 75 :** 1 716,11 € de pénalités financières pour retard de paiements pour les branchements de particuliers.

❖ *Section d'investissement :*

DÉPENSES :

- Chapitre 20 :** 131 868,52 € principalement liés à des études pour la station de Sept Sorts et de Signy Signets, des frais d'insertion et à des reimputations budgétaires demandées par la Trésorerie.
- Chapitre 21 :** 19 397,09 € dont 1 358,34 € de frais d'acte notarié pour un terrain, 11 314,16 € de travaux liés principalement au stockage des boues, 5 364,12 € de matériel informatique, et 1 360,47 € de mobilier.
- Chapitre 23 :** 598 366,30 € liés aux travaux de la Station d'épuration de Signy Signets.
- Chapitre 16 :** 117 036,33 € correspondant majoritairement aux remboursements de prêts de l'Agence de l'Eau.
- Chapitre 27 :** 122 178,98 € correspondant au versement de TVA.

RECETTES :

- Chapitre 13 :** 52 152,21 € correspondant aux subventions de l'Agence de l'Eau pour 47 369 €, du Conseil Général pour 4 783,21 €.
- Chapitre 10 :** 800 000 € correspondant à l'affectation du résultat de 2013.
- Chapitre 23 :** 26 498,10 € d'avance de récupération de TVA.
- Chapitre 27 :** 19 722,90 € de récupération de TVA.
- Chapitre 040 :** 370 604,31 € d'amortissement, pendant du chapitre 042.

➡ Suite à une question de Monsieur SPECQUE, il lui est expliqué le mécanisme de collecte de la TVA par le fermier.

① Madame BELDENT quitte la salle du Conseil Communautaire.

Monsieur GEIST, 1^{er} vice-président, prenant la Présidence, procède au vote :

⇒ **Pour le compte administratif :**

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur GEIST, premier Vice-président,

A L'UNANIMITÉ :

◇ **Approuve** le compte administratif du Service Assainissement de l'exercice 2013, dont les résultats, conforme au compte de Gestion du Trésorier, apparaissent ainsi qu'il suit :

- Résultats à la clôture de l'exercice précédent :
 - Section d'exploitation : 4 237 523,11 € (excédent)
 - Section d'investissement : 895 954,53 € (excédent)
- Opérations de l'exercice :

	Dépenses	Recettes
Section exploitation	732 122,82 €	1 036 474,87 €
Section investissement	988 847,22 €	1 391 156,50 €

- Restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Section investissement	12 708 639,24 €	7 941 452,05 €

- Résultats à la clôture de l'exercice :
 - Section exploitation : 4 550 875,16 €
 - Section investissement : 1 298 263,81 € (excédent)

① Madame BELDENT rentre dans la salle du Conseil Communautaire.

⇒ **Pour le compte de gestion :**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,

- **Considérant** l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif du Service Assainissement de l'exercice 2013.

A L'UNANIMITÉ :

- ◇ **Approuve** le compte de gestion du Service Assainissement pour l'exercice 2013, établi par le Trésorier de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

* * *

◆ II – 3 ■ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 :

Madame BELDENT expose que le compte administratif, corroboré par le compte de gestion du Trésorier, fait apparaître les résultats suivants pour l'année 2013 :

- ❖ Excédent d'exploitation : 4 550 875,16 €
- ❖ Excédent d'investissement : 1 298 263,81 €

Seul l'excédent d'exploitation doit être affecté, l'excédent d'investissement est automatiquement reporté en recettes d'investissement de l'exercice 2014.

Compte tenu des besoins en financement (notamment pour les travaux) il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation ainsi qu'il suit :

- ❖ 96 375,72 € au compte 1068 en recettes d'investissement,
- ❖ 4 454 499,44 € au compte 002 en recettes d'exploitation.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,

A L'UNANIMITÉ :

- ◇ **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2013 du Service Assainissement :

Compte	Libellé	Résultats
1068	Excédent d'exploitation.....	96 375,72 €
002	Résultat d'exploitation reporté.....	4 454 499,44 €
001	Résultat d'investissement reporté (excédent).....	1 298 263,81 €

* * *

◆ II – 4 ■ BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2014 :

Madame BELDENT explique que le budget prévisionnel de l'année 2014 s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 23 714 437,78 € dont :

➤ *En section d'exploitation : 5 490 499,44 €*

DEPENSES :

- Chapitre 011 :** 587 300 € se caractérisant principalement par 40 000 € liés aux contrôles de l'assainissement non collectif, 255 000 € pour l'entretien, 140 000 € d'assurance « dommage ouvrage » pour la station de Sept Sorts, 25 000 € d'études de retour en régie, 90 000 € liés à la station de Sept Sorts, 15 000 € de frais de contentieux, 5 000 € d'honoraires et 10 000 € de taxes.
- Chapitre 012 :** 115 000 € liés à la refacturation des frais de personnel.
- Chapitre 65 :** 20 000 € de participation sur des branchements et au reversement de la prime « Aquex » à SAUR.
- Chapitre 67 :** 30 000 € en prévision d'éventuelles annulations de titres.
- Chapitre 023 :** 4 362 045,75 € couvrant les dépenses d'investissements.
- Chapitre 042 :** 376 153,69 € d'amortissement des biens immobiliers.

RECETTES :

- Chapitre 70 :** 792 000 € principalement venant de la redevance sur l'assainissement collectif et non collectif, et de la taxe de raccordement au réseau.
- Chapitre 74 :** 244 000 € correspondant à la prime versée par l'Agence de l'Eau, des subventions pour la station de Sept Sorts, pour l'étude de retour en régie.
- Chapitre 002 :** 4 454 499,44 € soit l'excédent de fonctionnement antérieur reporté diminué de l'affectation du résultat.

➤ *En section d'investissement : 16 454 291,02 €*

DÉPENSES :

- Chapitre 20 :** 160 000 € dont 130 000 € en frais d'études, 10 000 € pour des frais d'insertion, et 20 000 € pour des logiciels.
- Chapitre 21 :** 175 000 € dont 15 000 € pour des frais de géomètre et de notaire, 150 000 € de travaux, 10 000 € de matériel informatique et de mobilier.
- Chapitre 23 :** 3 014 276,06 € dont le détail des travaux est annexé.
- Chapitre 16 :** 96 375,72 € de remboursement des prêts à taux zéro à l'Agence de l'Eau.
- Chapitre 041 :** 300 000 € de versement de TVA.

RECETTES :

- Chapitre 13 :** 1 780 000 € de subvention pour les travaux et les études.
- Chapitre 10 :** 96 375,72 € d'affectation du résultat 2013.
- Chapitre 27 :** 300 000 € de récupération de TVA.
- Chapitre 021 :** 4 326 045,75 € corollaire du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.
- Chapitre 040 :** 376 153,69 € d'amortissement, pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.
- Chapitre 041 :** 300 000 € de TVA.
- Chapitre 001 :** 1 298 263,81 € du résultat reporté.

➡ Monsieur ROMANOW explique les soucis liés aux subventions de la station de Sept Sorts par rapport aux Eco-conditions du Département ; il précise qu'une commune n'a pas voté la charte, ce qui pour l'instant entraine un blocage au niveau du Conseil Général.

Madame BELDENT relate les discussions avec le Département pour débloquer la situation.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,

A L'UNANIMITÉ :

◇ **Approuve** le budget prévisionnel du Service Assainissement pour l'exercice 2014 équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

- Section d'exploitation : 5 490 499,44 €
- Section d'investissement : 16 454 291,02 €

* * *

SERVICE EAU

◆ III – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2013 :

Madame BELDENT expose que le compte administratif, confirmé par le compte de gestion, retraçant l'exécution du budget de l'exercice 2013 fait apparaître les résultats suivants :

- ❖ Section d'exploitation :
 - Dépenses : 598 404,34 €
 - Recettes : 409 166,38 €
 Soit un déficit de 189 237,96 €
- ❖ Section d'investissement :
 - Dépenses : 222 794,58 €
 - Recettes : 554 024,15 €
 Soit un excédent de 331 229,57 €
- ❖ Restes à réaliser :
 - Dépenses : 373 292,98 €
 - Recettes : 13 826,45 €

Compte tenu des reports de l'année 2012, le résultat de clôture établit :

- ❖ Section d'exploitation : 9 702,10 € (déficit)
- ❖ Section d'investissement : 1 017 163,95 € (excédent)

Le compte administratif peut se résumer ainsi qu'il suit :

❖ *Section d'exploitation :*

DÉPENSES :

- ❑ **Chapitre 011 :** 24 016,31 € dont 3 510,23 € de frais d'études, 18 617,40 € de remboursement de frais au budget services généraux, 861,12 € d'annonces, 274 € d'occupation de terrain versée à VNF.
- ❑ **Chapitre 012 :** 108 147 € de remboursement de frais au budget Services Généraux.
- ❑ **Chapitre 65 :** 7 905 € correspondant aux frais administratif de mise à disposition.
- ❑ **Chapitre 66 :** 14 218,99 € de remboursement d'intérêts d'emprunts.
- ❑ **Chapitre 67 :** 32 292 € de démolition du château d'eau dangereux à Changis sur Marne.
- ❑ **Chapitre 042 :** 408 406,46 € d'amortissement des biens immobiliers.

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 70 :** 409 166,38 € de redevance sur l'eau.

❖ *Section d'investissement :*

DÉPENSES :

- ❑ **Chapitre 20 :** 5 382 € dont 4 520,88 € d'étude pour le nouveau puits et 861,12 € d'annonce pour ce même dossier.
- ❑ **Chapitre 23 :** 145 154,18 € liés essentiellement à des travaux pour les marchés à bon de commande.

- ❑ **Chapitre 16 :** 47 588,60 € de remboursement en capital des emprunts.
- ❑ **Chapitre 041 :** 24 669,80 € de récupération de TVA (opération d'ordre).

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13 :** 6 730,63 € de participation d'une commune à un renforcement de réseau.
- ❑ **Chapitre 10 :** 108 037,40 € d'affectation du résultat 2013.
- ❑ **Chapitre 27 :** 6 179,86 € de récupération de TVA auprès de la SAUR.
- ❑ **Chapitre 040 :** 408 406,46 € d'amortissement, corollaire du chapitre 042.
- ❑ **Chapitre 041 :** 24 669,80 € de récupération de TVA.

⇒ Monsieur RIGAULT soulève le souci du montant des amortissements.

① Madame BELDENT quitte la salle du Conseil Communautaire.

Monsieur GEIST, 1^{er} vice-président, prenant la Présidence, procède au vote :

⇒ **Pour le compte administratif :**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur GEIST, premier Vice-président,

A L'UNANIMITÉ :

◇ **Approuve** le compte administratif du Service Eau de l'exercice 2013, dont les résultats, conformes au compte de Gestion du Trésorier, apparaissent ainsi qu'il suit :

- Résultats à la clôture de l'exercice précédent :
 - Section exploitation : 179 535,86€ (excédent)
 - Section investissement : 685 934,38 € (excédent)

○ Opérations de l'exercice :

	Dépenses	Recettes
Section exploitation	598 404,34 €	409 166,38 €
Section investissement	222 794,58 €	554 024,15 €

○ Restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Section investissement	373 292,98 €	13 826,45 €

- Résultats à la clôture de l'exercice :
 - Section exploitation : 9 702,10 € (déficit)
 - Section investissement : 1 017 163,95 € (excédent)

① Madame BELDENT rentre dans la salle du Conseil Communautaire.

⇒ Pour le compte de gestion :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Considérant** l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif du Service Eau de l'exercice 2013,

A L'UNANIMITÉ :

- ◇ **Approuve** le compte de Gestion du Service Eau pour l'exercice 2013 établi par le Trésorier de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

* * *

◆ III – 3 ■ BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2014 :

Madame BELDENT explique que le budget 2014 est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 2 038 496,26 € et peut s'expliquer :

❖ *Section d'exploitation : 437 799,86 €*

DÉPENSES :

- ☐ **Chapitre 011 :** 92 800 € dont principalement 25 000 € pour l'entretien des immobilisations, 60 000 € pour l'étude d'un retour en régie et d'un périmètre de protection d'un puits, 5 000 € pour des tests de compactage, 1 000 € pour les annonces liées aux études et 1 000 € de taxe foncière.
- ☐ **Chapitre 012 :** 115 000 € pour les frais administratifs, remboursés au budget des Services Généraux.
- ☐ **Chapitre 65 :** 8 000 € de remboursement de frais au budget des Services Généraux.
- ☐ **Chapitre 66 :** 3 891,30 € de remboursements d'intérêts d'emprunt.
- ☐ **Chapitre 042 :** 208 406,46 € d'amortissement des immobilisations.
- ☐ **Chapitre 002 :** 9 702,10 € de résultat déficitaire reporté.

RECETTES :

- Chapitre 70 :** 409 799,86 € liés principalement à la redevance sur l'eau.
- Chapitre 74 :** 28 000 € de subvention pour l'étude de retour en régie du service et pour celle du périmètre de protection du puits.
- ❖ *Section d'investissement : 1 600 696,40 €*

DEPENSES :

- Chapitre 20 :** 33 000 € de frais d'études de diagnostic des réseaux par rapport aux éco-conditions et de frais de publication.
- Chapitre 21 :** 358 765 € donc 16 000 € de frais de géomètre et notaire pour la reprise d'un terrain et 342 765 € de travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux.
- Chapitre 23 :** 723 466,53 € de travaux (voir détails dans le tableau).
- Chapitre 16 :** 12 171,89 € de remboursement en capital de la dette.
- Chapitre 041 :** 100 000 € lié aux opérations de TVA.
- Restes à réaliser :** 373 292,98 €.

RECETTES :

- Chapitre 13 :** 161 299,54€ de subventions de l'Agence de l'Eau pour les travaux.
- Chapitre 27 :** 100 000 € de TVA à percevoir.
- Chapitre 040 :** 208 406,46 € d'amortissement des immobilisations.
- Chapitre 041 :** 100 000 € liés aux opérations de TVA.
- Reste à réaliser :** 13 826,45 €.
- Résultat 2013 :** 1 017 163,95 €.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,

A L'UNANIMITÉ :
(une abstention : M. BIMBI)

◇ **Approuve** le budget prévisionnel de l'exercice 2014 du Service Eau équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

- Section d'exploitation : 437 799,86 €
- Section d'investissement : 1 600 696,40 €

* * *

⊗ Informations sur le SDESM :

Madame BELDENT expose que le Syndicat Départemental d'Electricité a proposé un SIG qui se limite aux réseaux secs, alors que celui dont bénéficiait la Communauté de Communes du Pays Fertois avec le SMERSEM était plus complet.

Une enquête a été lancée auprès des communes, dont trois sur le Pays Fertois ont répondu.

Madame BELDENT souligne qu'il est annoncé la fin des tarifs réglementés, ce qui pourrait permettre une concurrence dans la fourniture d'énergie pour les collectivités.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BELDENT lève la séance à 22 h 40.

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le

La Présidente,

J. BELDENT